

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



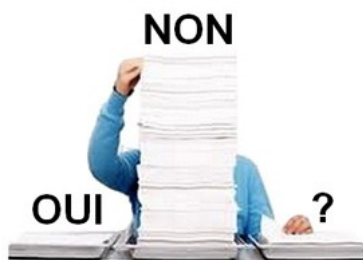
Les brèves de la CFTC-Douanes - Février 2018

La tentation de l'arbitraire

Ces temps-ci, on sent comme un vent bizarre souffler sur la douane. Comme une petite bise désagréable et froide venue du secteur privé, qui nous souffle dans le cou et nous glace. Il y a d'abord ce recrutement 2018 sans concours et régionalisé d'une centaine d'agents de constatation pour la branche AG/CO. Une centaine, ce n'est pas rien. Certes, le procédé est parfaitement légal, mais ne fait pas trop plaisir quand même. Sélection des candidatures sur dossier, entretien oral, et hop, après un stage pratique d'une année, voilà plusieurs dizaines de nouveaux douaniers titulaires qui se seront épargné les fourches caudines d'un concours, pourtant le mode le plus égalitaire, le plus consensuel et le plus objectif de recrutement. Notons que la seule condition pour participer à la sélection est d'être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne. S'agissant de missions qui pourraient s'avérer de nature régaliennne, ça laisse rêveur.

Devant ce qui ressemble fort à une entaille faite au statut de la Fonction Publique (même si encore une fois ce mode de recrutement sans concours est prévu et légal), on s'interroge. La Direction Générale nous explique qu'elle est, sur certains postes et sur certaines régions, en grand déficit de personnel, et qu'il y a urgence. Pas le temps d'attendre l'organisation et les résultats d'un concours. D'autant plus que le concours de catégorie C en branche AG/CO n'existe plus depuis belle lurette : il faudrait passer maintenant par le concours commun de catégorie C du ministère des Finances. On mutualise. Mais c'est plus long. ***Encore une fois, l'administration trébuche sur ses propres contradictions, qu'elle a elle-même tricotées.*** Qui, à l'époque, avait jugé de bon sens et souhaitable la mutualisation ministérielle du concours C ? Pas grand monde.

Du côté de la catégorie A, ce n'est pas mieux, et un certain nombre de collègues en attente de mutation vont trinquer, mais pas à la santé de l'administration. Le RP est encore une fois remis sur le métier. La nouveauté, c'est que la liste des postes à profil va s'allonger inexorablement comme un jour sans pain. Soit, pour la quasi totalité des postes : sélection sur compétence, sur entretien, sur CV, qui sera désormais la routine d'affectation des inspecteurs. Foin du TAM, de son classement, de ses critères objectifs, et même de ses priorités légales, y compris celles qui viennent tout juste d'être instaurées au titre de l'article 60, comme le rapprochement de conjoint, ce qui est un peu fort. On recherchera avant tout l'adéquation (supposée !) d'un profil à un poste. Le TAM sera tout simplement vidé de sa substance, le copinage ira bon train, et les possibilités d'affectation juste géographique à la résidence de son choix seront quasi réduites à néant. ***Ce n'est pas une évolution, c'est une révolution.*** Les agents se trouveront profilés et spécialisés dès leur entrée dans les cadres de la douane, et jusqu'au bout de leur carrière. D'un autre côté, le discours de la Fonction Publique préconise la polyvalence, les passerelles inter administrations, les carrières pluridisciplinaires. Cherchez la cohérence.



Parmi toutes ces nouveautés alarmantes qui font clignoter un certain nombre de voyants rouges, et qui semblent faire tache d'huile, il y a quand même une bonne nouvelle. Lors de la récente restitution des résultats de l'Observatoire interne semestriel de Bercy, la secrétaire générale du ministère a relevé, un peu surprise elle-même, que le seul indicateur de satisfaction à ne pas s'être continuellement dégradé, depuis dix-sept ans que l'Observatoire existe, c'est la motivation des agents au travail. Ils aiment leur administration. Il serait abusif de dire qu'elle le leur rend bien.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.